

Image not found or type unknown



Entretien des lauriers des voisins

Par **bouhier**, le **06/09/2010** à **19:16**

Bonjour, nos voisins ont des lauriers qui longent notre cour et maison, ainsi que notre jardin; je leur ai fait un courrier demandant l'entretien de la haie, ce courrier m'est revenu rayé dans ma boîte aux lettres. J'ai fait un courrier au maire pour lui signaler, mais sans réponse; les lauriers ont été coupés du côté cour, les débris restés au sol, et le long de notre mur de maison est-ce normal? par contre ils n'ont pas été coupés en hauteur, ils font bien 2 mètres de haut, pour le jardin ils ont commencé à débroussailler, mais le chantier est arrêté, et les ronces débordent de notre côté. Nous ne savons plus à qui nous adresser pour l'entretien de cette propriété qui n'a pas été nettoyée depuis 4 ans. J'ai marqué non pour être contacté par un avocat car je ne sais pas si s'est payant. Merci de bien vouloir me répondre

Par **mimi493**, le **06/09/2010** à **19:30**

Vous avez le droit de couper racines et brindilles dépassant sur votre propriété et sans ménagement. A quelle distance sont plantés les lauriers de votre propriété ? Renseignez-vous en mairie (il faut se déplacer, écrire ...) pour savoir quelle est la loi applicable dans votre coin (le code civil ne donne qu'une disposition par défaut. Elle peut être changée par l'usage local ou arrêté)